

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 24 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	21

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 Novembre 2022 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET – Mme MALLET – M. TURPIN - Mme BUREAU - M. DUVAL – Mme ABDELLALI – M. CARLIER, Adjoint au Maire ;
Mme DORISON – M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU - M. CHAUSSERON - Mme DOGET – M. CHESNE – Mme GELOTTE – M.
BOUILLO - M. JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GROUSSEAU – M. BOULET-BENAC - M. CARRE, Conseillers municipaux.

Représentés	Mme SERRE	(procuration à Mme RENIER)
	M. TASSEZ	(procuration à M. GRESSET)
	M. THOR	(procuration à Mme XIONG)
	Mme PINET	(procuration à M. CARLIER)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	M. FAURE	(procuration à M. BOULET-BENAC)

Excusés Mme MOLENAT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. Madame DORISON ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2022/11/01.12 – TARIFS DROIT DE PLACE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 16 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : FIXE comme suit les tarifs applicables aux droits de place à compter du 1^{er} janvier 2023 :

	2023
Droit de place pour les commerçants non sédentaires abonnés (éventaire ou camion magasin)	1,15 le ml
Droit de place pour les commerçants non sédentaires non abonnés (éventaire ou camion magasin)	1,45 le ml
Droit de place minimum d'encaissement	
- abonnés	4,00
- non abonnés	5,00
Droit de place pour les véhicules de vente hors marché (camion d'outillage)	96,00 Forfait par jour d'occupation

Droit de place pour les véhicules de vente hors marché (tous véhicules sauf camion d'outillage)	20,00 Forfait par jour d'occupation
Droit de place pour les commerçants ambulants (hors camion d'outillage) stationnant place du Mail Guichard devant la maison du gardien Branchement électrique compris	17,00 Forfait par jour d'occupation
Droit de branchement (comprend l'acquittement par la ville de la consommation de l'intéressé sur le marché - forfait par marché payable au mois ou par marché)	
- pour l'éclairage seul	2,15
- pour les installations professionnelles (nécessitant production de chaud ou de froid)	3,25
Droit de place pour les fêtes foraines	
- par métier	25 €/jour occup
- par caravane	5 €/jour occup
Droit de place pour cirque ou attraction sous chapiteau	160,00 1er j d'occup 70,00 /jour supplém
Caution :	
- cirques	1 000,00
- manèges	300,00

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

07.12.2022

Transmis au contrôle de légalité le :

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Laurence RENIER

La Secrétaire de séance

Marie-France DORISON

